



Municipalité de *Napierville*

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, que le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée tenue le 03 avril 2025, le règlement suivant:

- ***Adoption du règlement 467 concernant les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des systèmes d'alimentation en eau potable***

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, 260 rue de l'Église, Napierville ou sur le site de la Municipalité de Napierville [au **www.napierville.ca**](http://www.napierville.ca) sous l'onglet règlements.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Napierville, ce 14 avril 2025.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière